



Ma petite amie peut-elle m'accompagner lors de signature partage

Par roger c

Bonsoir ;

Je suis actuellement dans une succession ayant 2 héritiers, chacun ayant leurs notaire

Je suis un des héritiers et nous signons les documents et autres via des visioconférences car nous sommes a 900km de distance

L'autre héritier est béliqueux mais vins systématiquement avec son mari

Est-il possible que ma petite amie m'accompagne le jour de la signature finale de l'acte / partages ?

Merci

Par yapasdequoi

Bonjour,

Si c'est via visioconférence, qu'entendez vous par "accompagner" ?

Votre petite amie étant un tiers vis-à-vis de cette succession, elle n'a aucune légitimité pour assister aux signatures. Elle devrait vous attendre à l'extérieur, dans la salle d'attente par exemple, sauf si tous les autres participants autorisent sa présence.

Pour le mari de l'autre héritier, c'est éventuellement différent, il est impliqué ou pas, selon leur régime matrimonial.

Par roger c

merci de votre réponse tardive mais détaillé
je vous souhaite une agréable fin de soirée